

PROBLEMATIQUE DE LA GESTION COMMUNAUTAIRE DE LA RESERVE NATURELLE VOLONTAIRE DES MARAIS TANOÉ-EHY DANS LE SUD-EST DE LA CÔTE D'IVOIRE

Philippe René Nalourou YEO

Akissi YEBOUE

Institut des Sciences Anthropologiques de Développement (ISAD)

Université Félix Houphouët Boigny de Cocody, Abidjan (Côte d'Ivoire)

philippeyeo@yahoo.fr / yfidle@yahoo.com

Résumé

La réserve naturelle volontaire des marais Tanoé-Ehy de 12 000 hectares, située dans une zone écologiquement riche du Sud-Est ivoirien est confrontée à plusieurs défis pour sa préservation. Sa gestion durable vise à trouver un équilibre entre la conservation de la biodiversité et les besoins socioéconomiques des communautés locales qui dépendent des ressources naturelles présentes dans la réserve. L'objectif de cette étude est de mettre à nu les carences observées dans la mise en œuvre de la gestion communautaire de la réserve naturelle volontaire communautaire des Marais Tanoé-Ehy. Les techniques utilisées pour la collecte des données sont la recherche documentaire, l'entretien semi-directif individuel, de groupe et l'observation directe armée dans les différentes localités riveraines. Des investigations, il ressort que des dysfonctionnements des organes locaux de gestion perceptibles par la démotivation observée chez les membres qui restent inactifs et se contentent à très peu d'actions de patrouille. Aussi le manque de cadre de concertation au sein des organes de gestion est constaté, car les individus placés à la tête des différents organes de gestion font la rétention d'information des subventions aux autres membres du bureau contribuant à mettre à mal le bon fonctionnement de la gestion communautaire.

Mots clés : Forêt des Marais Tanoé-Ehy-gestion durable-Réserve naturelle

Abstract

The 12,000-hectare Tanoé-Ehy Voluntary Marsh Nature Reserve is located in an ecologically rich area in the South-East of Côte d'Ivoire and faces several challenges for its preservation. Its sustainable management aims to find a balance between the conservation of biodiversity and the socio-economic

needs of local communities that depend on the natural resources present in the reserve. The objective of this study is to expose the deficiencies observed in the implementation of the community management of the voluntary nature reserve Communautaire des Marais Tanoé-Ehy. The techniques used for data collection are document retrieval, individual and group semi-directional interviews, direct armed observation in the various riparian localities. From the investigations, it appears that dysfunctions of the local management bodies perceptible by the demotivation observed among the members who remain inactive and are satisfied with very few patrolling actions. The lack of a consultation framework within the management bodies is also noted, because the individuals at the head of the various management bodies withhold information from the grants to the other members of the Bureau contributing to undermining the proper functioning of Community management.

Keywords: *Marais Tanoé-Ehy forest-sustainable management-Natural reserve*

Introduction

Les scientifiques, et en particulier les biologistes et les écologues, s'accordent pour souligner le rôle indéniable des forêts dans le fonctionnement de la biosphère terrestre. Selon H. Puig (2001, p. 13), les forêts tropicales abritent la plus grande partie de la diversité spécifique connue et inconnue sur la terre : plus de 50 % d'espèces animales et végétales (soit 3 à 8 millions d'espèces), dont 80 % d'insectes, 84 % de reptiles, 91 % d'amphibiens et 90 % de primates. Le nombre d'espèces d'arbres par hectare est évalué entre 200 et 300 en forêt tropicale humide, contre une quinzaine en forêts tempérées (Puig, H, 2001,). Au regard de cette grande variété d'espèces végétales et animales qu'elles regorgent, les forêts tropicales sont au cœur des débats sur la biodiversité. Elles sont considérées comme des « réserves biologiques mondiales » inscrites au « patrimoine génétique de la biodiversité (T. M. Demaze, 2002, p. 78).

Rappelons qu'au plan climatique et hydrologique, on estime qu'elles sont fondamentales dans la régulation des mécanismes qui régissent le climat et les régimes d'eau (R.

Fristch, 1992, p. 52 ; J.C. Sarrailh 1990, p. 8). Leur contribution à la protection des couvertures pédologiques a été largement décrite (S. Pomel et J-N. Salomon, 1998, p. 47). Cependant, la surface des forêts tropicales, estimée à 1803 millions d'hectares, concentrait plus de la moitié des espèces vivantes terrestres. Mieux, plus de cinq millions d'hectares sont perdus par an. Les causes évoquées sont multiples et concernent notamment l'exploitation forestière et l'expansion de l'agriculture (EEM, 2005, p. 28).

Pour lutter contre cet état de fait, le discours international prescrit l'intégration des populations locales dans la gestion des ressources naturelles comme remède curatif à cette pandémie écologique. En effet, la participation des acteurs locaux par la prise en compte de leurs pratiques et leurs savoirs traditionnels doivent contribuer à une gestion durable des forêts tropicales et de la biodiversité qu'elles représentent. L'article 8 j de la Convention sur la Biodiversité reconnaît le rôle clef joué par les peuples autochtones dans la conservation de leur milieu. Par conséquent, une politique prônant la participation de la population locale à travers le renforcement des responsabilités et des compétences au niveau local a été mise en œuvre (B. Roussel, 2005, p. 18).

En Afrique ce nouveau système de gestion forestière trouve large écho favorable car les résultats des politiques de protection de la nature, héritées de l'époque coloniale, pour la plupart des pays africains nécessitent un changement d'approche dans la gestion des ressources naturelles de ces espaces forestiers (I. N'dotan, 2005, p. 16).

En Côte d'Ivoire, la Forêt des Marais Tanoé-Ehy (FMTE), bloc forestier d'une superficie de 12000 hectares et située dans le domaine rural, a été identifiée en 2004 par le Programme de Recherche et Actions pour la Sauvegarde des Primates en Côte d'Ivoire (RASAP-CI) comme un site à haute valeur de conservation. Cette importante relique forestière a été

soumise à ce régime de gestion forestière communautaire (D. A. Zadou et al, 2012, p. 367).

En effet, la FMTE s'avère très favorable au maintien de nombreux cours d'eau, aussi bien du climat qu'à la pratique des activités agricoles. Cette forêt, de par sa position, fait écran au grand vent de mer et participe activement à la conservation des sols contre l'érosion.

Au plan biologique, la FMTE se caractérise par la richesse et la spécificité de sa faune et de sa flore. En effet, cette forêt constitue un site de refuge de trois espèces de singe en danger critique d'extinction figurant sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) : il s'agit du cercopithèque diane rolway (*Cercopithecus diana rolway*), le cercocèbe couronné (*Cercocebus atys lunulatus*) et le colobe bai de Miss Waldron (*Ptilocolobus badius waldronae*) (I. Koné, 2006, p. 8 ; S. Gonedele Bi, 2008, p. 265). En outre, elle regorge de nombreuses espèces endémiques et à statut particulier de plantes, de poissons, d'oiseaux et d'amphibiens (Y.C. Adou, 2007, p. 25 ; J. C. Bene et B. Akpatou, 2007, p. 25 ; Kone T., 2009, p. 76 ; D. Ahon, 2010, p. 8 ; F. Kpan, 2011, p. 23).

Au plan socio-économique, la FMTE constitue un site de prélèvement de ressources naturelles de subsistance pour les populations locales. En effet, les riverains de cette forêt pratiquent la pêche en abondance à l'intérieur des cours d'eau qui s'y trouvent. Ils s'y ravitaillent en matériaux de construction pour certaines habitations et en plantes médicinales pour le traitement de certaines maladies (K.V. Mouroufie, 2011, p. 12).

En outre, la réserve naturelle volontaire des marais Tanoé-Ehy la FMTE est d'une importance majeure, du point de vue culturel, pour ses communautés riveraines, car elle participe au maintien des repères culturels à travers la pérennisation de cérémonies rituelles basées sur les croyances liées aux différents plans d'eau observés dans la zone. C'est sans doute pour toutes

ces raisons et surtout pour celles évoquées en derniers lieu que les communautés autochtones propriétaires de ce patrimoine forestier ont sollicité auprès des autorités gouvernementales l'octroi d'un statut officiel de protection de la FMTE afin de mieux conjuguer leur effort pour une conservation durable de la FMTE face aux menaces anthropiques et en particulier celles qui sont transfrontalières. A cet effet, en prélude de la création de la Réserve Naturelle Volontaire des Marais Tanoé-Ehy (RNVMT), des Associations Villageoises ont été instituées avec la collaboration des communautés locales (D. A. Zadou et al, 2012, p. 375).

Des responsabilités ont donc été attribuées à chaque organe en vue d'une meilleure planification des actions de gestion forestière devant conduire à l'aboutissement de la gestion durable de la RNVMT.

Cependant, les constats empiriques de ces dernières années ont montré des carences dans le fonctionnement du programme de gestion communautaire initié à cet effet. Ce qui d'ailleurs compromet la conservation de la RNVMT au regard des pressions anthropiques qu'elle subit. Il est essentiel de prendre en compte ces défis sociaux pour assurer une gestion durable et équitable de cette réserve naturelle.

Dès lors, qu'elles sont les difficultés constatées dans le fonctionnement du programme de gestion communautaire de la RNVMT instauré avec la collaboration des communautés locales ?

Ainsi cette étude vise à mettre en exergue les conditions d'une contribution des communautés locales, dans la mise en œuvre du programme de gestion communautaire de la réserve naturelle volontaire. Dans ce travail, après avoir situé le champ géographique de la présente étude, il s'agira, sous une approche purement qualitative, de mettre en exergue, le contexte de la mise en œuvre de la gestion communautaire de cette dernière relique forestière du sud-est ivoirien. Ensuite, les difficultés

observées dans le fonctionnement des associations villageoises initiées dans le cadre de la conservation de la RNVMT. Enfin, nous mettrons en évidence l'impact de ces carences observées dans la gestion communautaire et la conservation de la RNVMT.

1-Matériaux et Méthode

Nos investigations ont été effectuées dans la région du Sud-Est de la Côte d'Ivoire en particulier dans l'espace Tanoé-Ehy, situé dans le département de Tiapoum à l'interface des sous-préfectures de Noé, Nouamou et Tiapoum. De façon précise, l'espace Tanoé-Ehy comme zone d'étude se compose de la Forêt des Marais Tanoé-Ehy et sa périphérie, composée des villages riverains, le fleuve Tanoé, la lagune Ehy et ses affluents (voir figure n°1 ci-après).

L'approche qualitative dans le cadre de cette étude, a fait appel à des techniques de production de données à savoir des entretiens semi-directif individuel et de groupe, la recherche documentaire et l'observation directe. A cet effet comme outil, des guides d'entretien, une grille de lecture, une grille d'observation et un appareil photographique ont été utilisés comme outils.

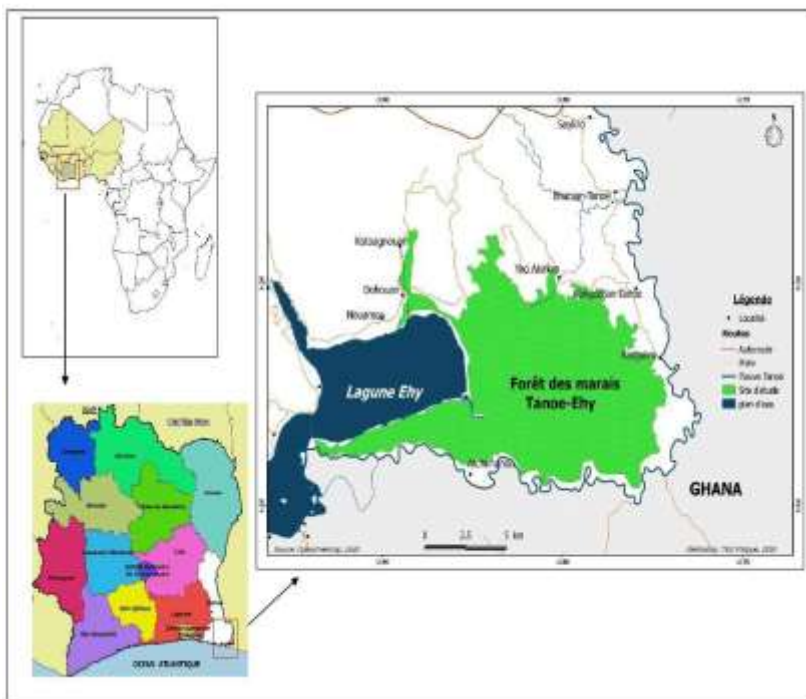


Figure n° 1 : Champ géographique de la zone d'étude
Conception : Philippe Yeo 2022

Notre investigation s'est faite auprès d'informateurs sélectionnés selon des critères d'exclusion établis au préalable. Il s'agissait, des différents membres des Associations Villageoise pour la Conservation et de Développement (AVCD), des Associations Inter-villageoises de Gestion (AIVG) et la Fédération des Associations Inter-Villageoises de Gestion (FAIVG) impliquées dans la mise en œuvre de la gestion communautaire de la FMTE. Ces entretiens semi-directifs individuels et de groupe ont porté sur : le fonctionnement des différents organes locaux de gestion communautaire de la RNVMT, les initiatives effectuées depuis leur mise en œuvre effective. Des observations à cet effet à l'aide d'une grille d'observation ont également été observées pour s'enquérir du

laïcisme constaté dans les actions de patrouille au sein de la FMTE. Les informations obtenues ont fait l'objet d'un traitement et d'une analyse de contenu des discours dans l'optique de saisir les unités de sens.

2-Resultats

2-1-Contexte de la mise en œuvre de la gestion communautaire de la Réserve Naturelle Volontaire des Marais Tanoé-Ehy (RNVMTÉ)

La mise en œuvre de la gestion communautaire de la RNVMTÉ a pour objectif premier la conservation à long terme de cette forêt ainsi que des espèces fauniques et floristiques qui s'y retrouvent. Le Programme Pilote de Gestion Communautaire, en accord avec les populations riveraines de ladite forêt, avait pour but d'établir les principes fondamentaux de protection de cette forêt dans le cadre de la mise en œuvre de la Réserve Naturelle Volontaire des Marais Tanoé-Ehy (RNVMTÉ) créée par le décret n° 2021-920 du 22 décembre 2021. Il s'agissait en effet de créer les conditions et les bases d'une gestion durable de cet espace forestier du domaine rural. Cette nouvelle méthode de gestion de la forêt pouvait permettre de valoriser les ressources naturelles provenant de la FMTE et contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations locales. Selon les spécialistes de la conservation, elle consistait à concilier économie et écologie.

En procédant ainsi, il est certain que les présentes générations pourront satisfaire leurs besoins en ressources naturelles, de même que les futures générations, et ce, pour assurer un cadre de vie meilleur du point de vue écologique. Car l'homme, dans son existence, a droit à un environnement sain et, dans le même temps, il a le devoir de contribuer à la protection de cet environnement (D.A. Zadou, 2013, p. 286). C'est à juste titre que les communautés riveraines de la FMTE ont adhéré à l'idée de

la conservation de cette forêt, qui revêt une importance sociale, culturelle et biologique pour la population vivant à sa périphérie.

Par ailleurs, il est important de mentionner que ce programme de conservation a été lancé après plusieurs prospections scientifiques pluridisciplinaires dont les résultats ont, tour à tour, consolidé les arguments de la nécessité de conserver la FMTE pour les populations locales. Ce programme avait pour but de mettre en œuvre une gestion communautaire de la FMTE en vue de la création de la Réserve Naturelle Volontaire des Marais Tanoé-Ehy (RNVMT), dont la gestion reviendrait aux communautés riveraines. Rappelons que ce concept de RNV (Réserve Naturelle Volontaire) tire ses fondements juridiques de la politique ivoirienne de la nature, qui est elle-même un héritage colonial. La matrice législative de la future RNVMT est composée de quatre lois fondamentales consignées dans l'arrêté n° 01254 du 13 octobre 2009 du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, portant création et attribution de la Commission Nationale de classement de la FMTE en Réserve Naturelle Volontaire. Il s'agit notamment de : la loi n°65-255 du 4 août 1965 relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse, modifiée par la loi n°94-442 du 16 août 1994 ;

- la loi n°65-425 du 20 décembre 1965 portant Code Forestier, modifiée par la loi de finance n°66-37 du 7 mars 1966 ;
- la loi n°96-766 du 03 octobre 1996 portant Code de l'Environnement ;
- la loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des Parcs Nationaux et des Réserves Naturelles.

C'est d'ailleurs à cet effet qu'un schéma organisationnel de gestion, inspiré de ceux mis en place au Ghana et au Burkina Faso, a été instauré suite à un accord conclu avec les communautés locales. Ce schéma organisationnel repose sur les Comités Locaux de Gestion (CLG), présents dans chaque village

et devenus AVCD. Au niveau des sous-préfectures, on observe la mise en place des AIVG (Associations Inter-Villageoises de Gestion). Au sommet, il existe une structure appelée Fédération des Associations Inter-Villageoises de Gestion (FAIVG), qui regroupe les AIVG et assure la coordination des différentes instances de l'organigramme. Les CLG sont composés des membres des différentes associations présentes dans les villages riverains de la FMTE. Les AIVG sont composées des membres des CLG, et la FAIVG est constituée par les membres des AIVG (Figure n° 2 ci-dessus).

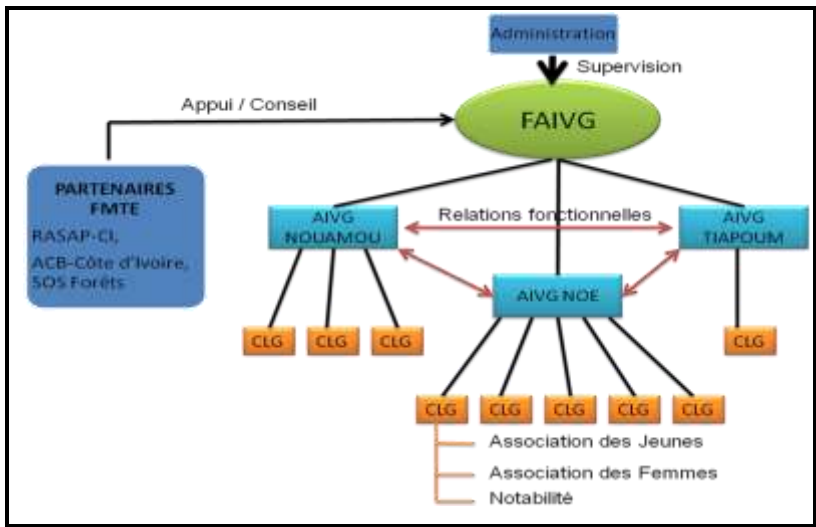


Figure n° 2 : Schéma organisationnel adopté par la gestion communautaire de la FMTE *Source : RASAP-CI, 2010*

Ce mode de gestion communautaire autorise la pratique de certaines activités anthropiques qui ne mettent pas en péril la conservation des ressources naturelles de la FMTE. Après la mise en place d'un plan organisationnel, les investigations menées dans les différentes localités en périphérie de la FMTE laissent entrevoir des carences qui compromettent le mode de gestion de cette relique forestière.

2-2-Processus discriminatoires observées dans l'implication des communautés locales et leurs savoirs écologiques traditionnels dans la gestion communautaire de la RNVMTÉ

À la faveur de la mise en œuvre de la gestion communautaire de la RNVMTÉ, plusieurs opportunités ont été mises en place pour encourager la participation des acteurs à l'échelle locale. Ce qui d'ailleurs avait pour but de permettre le renforcement de la cohésion sociale entre les communautés des différentes localités en périphérie de la FMTE pour une meilleure implication dans la conservation de celle-ci. En ce qui concerne cette cohésion sociale entre les communautés locales impliquées dans le processus de conservation de la RNVMTÉ, elle semble être mise en mal au regard de la monopolisation des retombées forestières par quelques individus, couplée à la marginalisation d'une partie des membres des AVCD. En effet, les relations entre les villages de l'espace Tanoé-Ehy sont souvent marquées par des conflits de leadership dans le programme de gestion communautaire de la RNVMTÉ.

Les localités telles que Atchimanou, Dohouan, Kadjakro et Kongodjan-Tanoé Kotoagnuan, Yao-Akakro se situent dans l'environnement immédiat de la FMTE. Par conséquent, certains des membres des AVCD ne comprennent toujours pas l'intérêt d'associer des villages tels qu'Ehania-Tanoé, Saykro et d'autres villages identifiés dans le programme de conservation de la FMTE. D'autres vont même jusqu'à s'opposer au fait que ces villages et bien d'autres localités qui, auparavant, n'ont pas été associés préalablement, soient intégrés dans le programme de conservation de la FMTE. Par ailleurs, nos investigations nous ont permis de constater que la cohésion au sein de certaines associations villageoises pour la conservation de la FMTE laisse entrevoir l'exclusion de certains membres lors de la proposition de guide dans le cadre des activités de recherche, moyennant une compensation financière pour le guide. Certains membres de ces

associations se sentent alors écartés et se désolidarisent de toutes les activités de patrouilles ou de sensibilisation.

2-3-Disfonctionnement des organes locaux de conservation de la RNVMTÉ

Les membres des différents organes de gestion de la FMTE interrogés (AVCD, AIVG, FAIVG) ont affirmé leur rôle de sensibilisation des communautés locales à la conservation de la FMTE. Cependant, selon les membres interrogés, depuis quelques années, certains membres ne s'impliquent pas dans les activités organisées par leur bureau associatif. Les raisons avancées par ces derniers sont qu'ils ne seraient pas informés de la tenue des activités et des rencontres organisées par leur bureau. Ils l'apprendraient par les "on-dit" ou lorsque les activités ont pris fin. Face à cela, ils ne jugent plus d'intérêt à participer aux activités. À ce jour, aucune association dans les différentes localités (AVCD) n'a initié d'activités dans le cadre de la gestion communautaire.

Quant aux AIVG, leurs activités se limiteraient uniquement à quelques patrouilles simples et mixtes. C'est dans cette veine que le responsable de la station de recherche à Dohouan attestait :

Les membres des AVCD là, ils pensent que la gestion communautaire de leur forêt se limite qu'aux patrouilles seulement et combien de patrouilles même dans le mois ils effectuent ? (E.K. Dohouan, 2022)

Les patrouilles mixtes sont celles organisées avec l'équipe du Ghana, car les sciages illicites d'essences forestières de la FMTE seraient organisés par des ressortissants ghanéens. Les investigations ont montré que la FAIVG n'a pas encore organisé d'activités depuis sa mise en place en 2016.

2-4-Laxisme observé entre les différents organes de gestion de la RNVMTTE dans l'espace Tanoé-Ehy

Toutes les AVCD n'organiseraient pas de véritables activités. Tel est le constat effectué à la suite de nos différentes investigations. Seule celle de la localité d'Atchimanou envisagerait de véritables activités génératrices de revenus pour financer les activités de patrouilles et de sensibilisation pour la conservation de la RNVMTTE, car les pressions transfrontalières seraient fortes de leur côté. Ces activités consisteraient à imposer une taxe locale sur les différentes activités halieutiques et de production de koutoukou au sein et en périphérie de la FMTE. Par ailleurs, certains membres des AVCD approchées ne seraient ni associés ni informés des activités de conservation de la RNVMTTE, car les partenaires techniques, notamment le RASAP-CI et l'ACB-CI, ne communiqueraient que très peu avec ces organes au niveau local. Selon ces informateurs, seules les AIVG seraient crédibles aux yeux de ces partenaires techniques. Ce qui, d'ailleurs, démotiverait certains membres du bureau des AVCD qui auraient décidé de ne rien faire concernant les activités de conservation dans leur village. Ces derniers auraient préféré s'occuper de leurs activités agricoles qui, selon eux, leur permettraient de subvenir à leurs besoins. Pour eux, c'est d'ailleurs ce qui fonderait les raisons pour lesquelles les AVCD ont du mal à mettre en place des activités de conservation et de développement local. Elles attendent que le RASAP-CI et l'ACB-CI initient ou leur proposent des activités.

Par ailleurs, le manque de ressources financières, selon nos informateurs, serait à l'origine du manque d'activités du bureau mis en place à cet effet. Car, les différents membres du dit-bureau exigeraient que leurs différents déplacements soient pris en charge lors de leur convocation pour la tenue d'une réunion. L'analyse des entretiens effectués nous permet de constater qu'il est reproché aux personnes mises à la tête des différents organes de gestion le refus de partager les informations et même de rendre compte des subventions aux

autres membres du bureau. C'est d'ailleurs dans cette veine qu'il serait reproché aux présidents des AIVG de Noé et de Nouamou d'utiliser les subventions reçues pour les activités sans faire de décompte ni au trésorier ni à l'ensemble des membres. Cette attitude aurait créé donc des frustrations au sein des bureaux qui, pour certains, auraient entraîné le retrait de certains membres. En plus, nos entretiens ont permis de constater aussi que certains présidents ne connaissent pas tous les membres de leurs bureaux et la fonction de certains membres. C'est dans cette logique que des personnes se déclarant membres ne savent pas quels postes elles occuperaient dans le bureau ou qu'elles devraient faire à leur poste.

2-5-Manque de consensus entre les organes locaux et les partenaires de la RNVMTÉ

L'analyse des entretiens effectués nous a permis de décélérer certaines observations qui étaient sollicitées à l'encontre des partenaires, notamment le RASAP-CI et les Eaux et Forêts, qui assurent l'appui technique auprès des organes locaux mis en place pour la gestion communautaire de la FMTE. Les échanges formels et informels réalisés nous ont permis de constater que les organismes locaux étaient très peu informés sur l'avancement du processus de classement de la FMTE en Réserve Naturelle Volontaire. Ce silence de l'équipe du RASAP-CI aurait tendance à émettre actuellement le doute sur la réussite du projet chez les communautés locales, en général de l'espace Tanoé-Ehy. Car celles-ci ne savent pas si, à ce stade, la RNVMTÉ a été classée ou à quel niveau se trouve le projet, ou quelles sont les contraintes liées à son aboutissement. Pour certains membres approchés, ce silence se justifierait du fait que la FMTE en RNVMTÉ n'appartiendrait plus aux communautés locales, mais plutôt à l'État. Ces différentes appréhensions se sont ponctuelles, selon nos informateurs, par un communiqué diffusé à la radio Noé et Elibou, qui aurait interdit l'accès de la RNVMTÉ aux AVCD et AIVG. Bien que cette information ait

été démentie par le responsable de la station de recherche de Dohouan, il faut signaler que dans les différentes localités de l'espace Tanoé-Ehy, les AVCD et AIVG n'ont pas informé les communautés locales que ce communiqué avait été mal transmis. Mais plutôt à l'État. Ces différentes appréhensions se sont ponctuelles, selon nos informateurs, par un communiqué diffusé à la radio Noé et Elibou, qui aurait interdit l'accès de la RNVMTÉ aux AVCD et AIVG. Bien que cette information ait été démentie par le responsable de la station de recherche de Dohouan, il faut signaler que dans les différentes localités de l'espace Tanoé-Ehy, les AVCD et AIVG n'ont pas informé les communautés locales que ce communiqué avait été mal transmis, mais plutôt à l'État.

Ces différentes appréhensions se sont ponctuelles, selon nos informateurs, par un communiqué diffusé à la radio Noé et Elibou, qui aurait interdit l'accès de la RNVMTÉ aux AVCD et AIVG. Bien que cette information ait été démentie par le responsable de la station de recherche de Dohouan, il faut signaler que dans les différentes localités de l'espace Tanoé-Ehy, les AVCD et AIVG n'ont pas informé les communautés locales que ce communiqué avait été mal transmis. Par ailleurs, la majorité de nos informateurs ont fustigé l'attitude des agents des Eaux et Forêts En effet, nos informateurs reprocheraient à ces agents étatiques le non-respect du contrat qui les lie dans le cadre des activités de patrouille. Rappelons-le, les AIVG sont censées se faire accompagner, par les agents des Eaux et Forêts qualifiés à porter des armes. A cet effet, toutes les dépenses liées à ces parties de patrouilles sont à la charge des AIVG. Les retombées économiques obtenues suite aux saisies faites lors de ces patrouilles, selon nos informateurs, doivent être réparties équitablement entre ces entités communautaires et étatiques. Cependant, cela n'est pas le cas selon nos informateurs, les agents des Eaux et Forêts s'empareraient de toutes les retombées économiques et les AIVG n'en bénéficieraient pas. Face donc à

cette situation, certains membres des AIVG auraient décidé de ne plus prendre part aux activités patrouilles.

3-Discussion

La mise en place des politiques de conservation de la nature se heurte, le plus souvent, aux aspirations des communautés locales. Comment rendre leurs besoins et leurs pratiques compatibles avec le maintien de certains éléments de la biodiversité ?

Telle est la préoccupation majeure qui doit précéder la mise en place des Programmes de conservation dans les pays tropicaux.

En Afrique, les politiques traditionnelles de protection de la nature affirment, avec véhémence, le caractère patrimonial d'espèces (lions, éléphants, tortues...) des espaces et des écosystèmes (forêts « primaires », mangroves, etc.). Mais, très souvent, certaines déclarations des pouvoirs publics ne tiennent pas compte des besoins des communautés autochtones concernées. Pourtant, les besoins que les populations expriment sont, en réalité, des exigences de l'écologie.

C'est pourquoi M. Cernea (1986, p. 15) estime qu'il faut : Donner aux populations le pouvoir de mobiliser leurs propres capacités d'être des acteurs sociaux, plutôt que de faire d'elles des sujets passifs dans la gestion des ressources naturelles, de prendre des décisions et de contrôler des activités qui affectent leur vie.

Ces résultats ont montré, en effet, que la gestion communautaire, initiée à la FMTE dans sa mise en œuvre en RNVMTTE, se distingue des anciennes méthodes de gestion forestière connues par la Côte d'Ivoire. L'implication des communautés locales est significativement remarquée à toutes les étapes décisionnelles du processus. En plus de la participation effective des populations à la mise en œuvre de cette politique nouvelle de gestion forestière durable, les référents culturels du terroir sont résolument pris en compte par

les initiateurs de ce projet de conservation. En dépit du respect des interdits liés à la forêt et des pratiques coutumières de la localité, les autorités coutumières, garantes de la tradition, bénéficient aussi du crédit lors des manifestations officielles liées à la conservation de cette forêt au même titre que les autorités administratives. La prise en compte des référents culturels des populations locales et le degré d'implication de ces populations se présentent comme des conditions de durabilité de cette vision nouvelle de gestion forestière mise en place dans l'angle du Sud-Est de la Côte d'Ivoire.

Dans le contexte actuel, la compréhension de telles relations passe nécessairement par une meilleure connaissance des différents systèmes de gestion des ressources en place. C'est d'ailleurs pourquoi dans son article, K. Condé (1997, p 216) atteste que l'implication des populations locales est depuis des décennies, le socle des stratégies de conventions environnementales, parce que les services, qui ont en charge la conservation des écosystèmes dans les pays sous-développés, sont désespérément inadaptés aux problèmes auxquels ils sont confrontés. Pour l'auteur, cette implication des populations riveraines dans ces espaces naturels, est d'autant plus justifiée que les pratiques culturelles relatives à la conservation de la biodiversité représentent sur le continent noir une valeur qui fait l'objet d'une non prise en compte ou perçue avec très peu d'intérêt par les décideurs ou certains milieux scientifiques, par le fait qu'on les rattache à la superstition.

C'est dans ce sens que T.A. Cissé et al. (2004, p. 315) attestent que la conservation de la biodiversité qui met en contribution les organisations locales, les structures étatiques et les ONG environnementales n'est véritable que si elle outrepassé les connaissances scientifiques en s'appuyant sur des savoirs endogènes intimement liés à des valeurs culturelles fortes. Ils ajoutent, par la même occasion, que la valorisation des différentes représentations sociales autochtones apparaît comme une solution pour une gestion durable et viable des écosystèmes

marins et forestiers côtiers. Car, pour eux, c'est en s'appuyant sur ses convictions fortes et soutenues par des apports de la science moderne que l'on pourra mettre au point des activités de développement au profit des populations locales.

Ces populations sont en majorité écartées du système décisionnel des forêts communautaires et des redevances forestières et les membres des comités locaux censés défendre leurs intérêts sont plutôt les exécutants des décisions d'acteurs influents qui les ont coptés. La monopolisation des retombées forestières par quelques individus, couplée à la marginalisation des populations locales du système décisionnel de gestion forestière, expliquent la faible participation observée à la gestion des forêts communautaires et des redevances forestières au Sud-est Cameroun (J. Mbairamadji, 2009, p. 11).

Conclusion

La réserve naturelle volontaire des marais Tanoé-Ehy est un écosystème important pour la biodiversité et le bien-être de la communauté locale dans le sud-est ivoirien dont la gestion leur reviendrait au travers d'un schéma organisationnel inspiré de ceux mis en place au Ghana et au Burkina Faso. Cependant, certaines carences ont été constatées dans son fonctionnement, notamment celui des organes locaux établis en accord avec les communautés locales dans le cadre du processus qui devait aboutir à la mise en œuvre de la gestion communautaire de la réserve naturelle volontaire des marais Tanoé-Ehy. A ce sujet, on retient que la monopolisation des retombées forestières par quelques individus et les conflits de leadership entre les différentes localités riveraines de l'espace Tanoé-Ehy tendent à mettre à mal le programme de gestion communautaire.

A cela s'ajoute le laxisme et le manque de consensus observés entre les différents organes de gestion de la RNVMT, car les partenaires techniques, notamment le RASAP-CI et l'ACB-CI, ne communiqueraient que très peu avec ces organes au niveau

local ce qui contribuerait à démotiver certains membres et à se désolidariser de ces organes associatifs et à susciter au sein des communautés angoissées et la peur de l'échec du projet. Dans ce contexte, il est essentiel de reconnaître que la gestion durable de la Réserve Naturelle Volontaire des Marais Tanoé-Ehy ne pourra être effectuée que si ces contraintes évoquées précédemment sont prises en compte et compensées de manière adéquate.

Bibliographie

Adou Y. C. (2007). *'Inventaire préliminaire de la flore de la FMTE*. Rapport pour RASAP-CI, Abidjan, p. 29.

Ahon D. (2010). *Inventaire de la faune aviaire de la FMTE*. Rapport pour RASAP-CI et SOS Forêts, Abidjan, p. 22.

Bene, J-C et Apkatou B. (2007). *Inventaire préliminaire de la faune simienne de la FMTE*. Rapport pour RASAP-CI, Abidjan, p. 34.

Cernea M. (1986). *Putting People first : sociological variable in rural development*. World Bank, Oxford University Press. Oxford. 8, p. 12-18.

Cissé T. A., Ghysel A. et Vermeulen C. (2004). *Systèmes de croyances Niomka et gestion des ressources naturelles de mangrove*. International Symposium Tropical Forests in a Changing Global Context, Royal Academy of Overseas Sciences, United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, Brussels, 8-9 November, 2004, pp. 307-332.

Condé K. (1997). *Les organisations sociales traditionnelles et les services publics de conservation des écosystèmes dans le contexte guinéen (cas du Parc national du Haut Niger)*. Mémoire de diplôme d'études approfondies d'histoire, sociétés et civilisations, option anthropologie, Université de Rennes (France), p. 316.

EEM. (2005). *Écosystèmes et bien-être humain : synthèse de la biodiversité*. Institut des ressources mondiales, Washington, DC, 2005, p. 85.

Fristsch R. (1992). *Flore des montagnes : Alpes, Jura, Vosges, Massif Central, Pyrénées*. Collection traces natures, p.128

Gonédélé Bi S. (2008). *Tanoé forest, south-eastern Côte d'Ivoire Identified as a high priority site for the conservation of critically endangered primates in West Africa*. Mongabay.com Open Acces Journal Tropical Conservation Science, PP. 263-276.

Koné I. (2006). Conservation des primates en Afrique de l'ouest : la FMTE identifiée comme un site de haute priorité. Mémo, p 14.

Kone I. (2009). *Fish diversity in a unique environmental complex, Tanoé Forest-Lower stream Tanoé river-Ehy lagoon*, p. 18.

Koné T. (2009). *Fish diversity in a unique environmental complex, Tanoé Forest Lower stream Tanoé river-Ehy lagoon*, p. 78.

Kpan F. (2011). *Peuplement des amphibiens anoures de la Forêt des Marais Tanoé-Ehy (Sud-est Côte d'Ivoire)*. Mémoire de DEA, UCA/CSRS, p 63.

Mbairamadji J. (2009). *De la décentralisation de la gestion forestière à une gouvernance locale des forêts communautaires et des redevances forestières au Sud-est Cameroun*. VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement, Volume 9 Numéro 1, p. 18.

Mouroufié K. V. (2011). *Analyse socio-économique : valeurs et gestion durable de la Forêt des Marais Tanoé-Ehy*, Rapport d'études socio-économiques, p. 20.

Ndotam I. (2005). Gestion des aires protégées au Tchad : contraintes et perspectives pour une gestion participative. Mémoire de DESS". Université de Kinshasa, p. 20.

Pomel S. et Salomon J-N. (1998). *La déforestation dans le monde tropical*. In : *Sud-Ouest européen*. Questions à l'environnement, tome 3, p. 95.

Puig H. (2001). *La forêt tropicale humide*. Bélin, Paris, p. 447.

Roussel, B. (2005). *Savoirs locaux et conservation de la biodiversité : renforcer la représentation des communautés*. *Mouvements*, Volume 4 Numéro 41. p.82 - 88.

Sarrailh J-M. (1990). *Mise en valeur de l'écosystème forestier guyanais*. Opération ECEREX, CIRAD-CTFT, p. 13.

Demaze T. M. (2002). *Caractérisation et suivi de la déforestation en milieu tropical par télédétection : application aux défrichements agricoles en Guyane française et au Brésil*. Orléans : Université d'Orléans, p. 242.

Zadou D. A., Kone I. et Ibo G. J. (2012). *Cadre institutionnel et organisationnel de la mise en œuvre de la gestion communautaire de la Forêt des Marais Tanoé-Ehy au Sud-Est de la Côte d'Ivoire : forces et contraintes*. *European Scientific Journal*, 8, 18, p.373-385.

Zadou A. D. (2013). *Institution de la gestion communautaire de la forêt des marais Tanoé-Ehy dans le sud-est ivoirien : une expérience de gestion durable des forêts en Côte d'Ivoire*. Thèse de doctorat unique en Bio-anthropologie, non publié, Abidjan, Université Felix Houphouët Boigny, p. 417.